

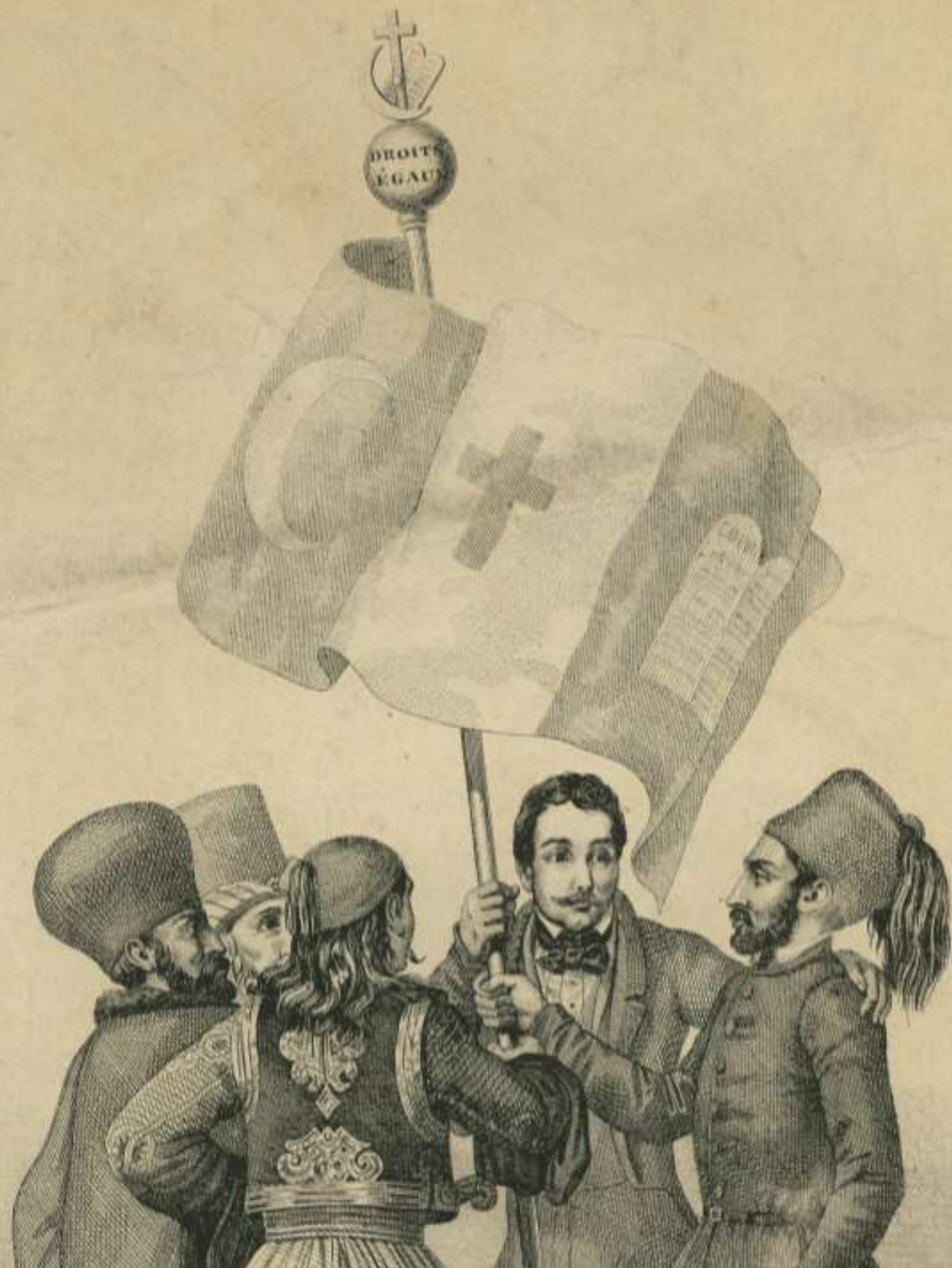
L'EMPIRE OTTOMAN ET LA TURQUIE FACE À L'OCCIDENT

EMPIRE, NATIONS, EGALITÉ

14 FÉVRIER 2020

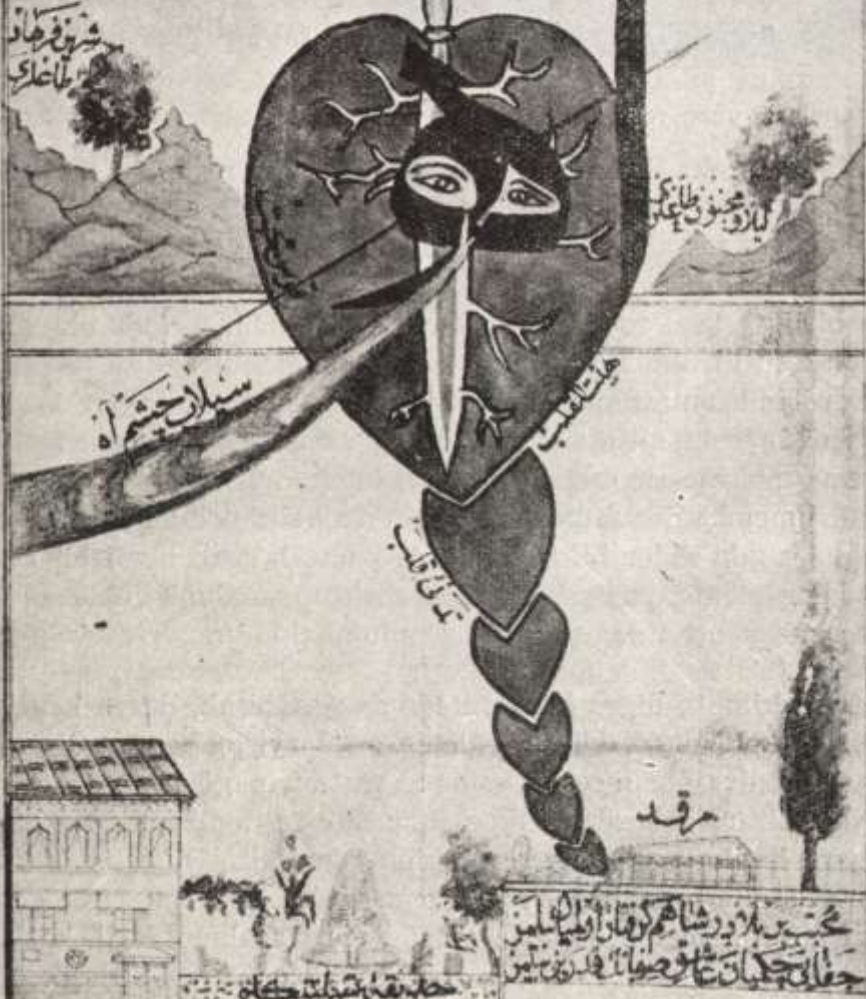
Edhem ELDEM
Chaire internationale d'histoire turque et ottomane





من العيش وحالاته
لحرق قلب بحالته

اوجكم اوج
بجیسی رخت اوج
اوجیسی عشو
اوجیسی خالص
باراه
مرضاه





[Âh] mine'l-aşk ve halatihi
Ahraka kalbi bi-hararatihi
[Manazara ayni ila gayrikum
Uksimu billah ve ayatihi]

Âh çekmek üç kısımdır
Birincisi rahmet-i ilahiye âh
İkincisi aşk-ı yâre âh
Üçüncüsü tahlis-i maraza âh

Âh

Muhabbet bir beladır şahım giriftar olmayan bilmez
Cefayı çekmeyen âşık sefanın kadrini bilmez



[Ah] de l'amour et de ses états
Il brûle mon cœur de sa chaleur
[Je le jure par Dieu et ses versets
Mes yeux ne verront d'autre que toi]

Il y a trois soupirs possibles :
Pour la miséricorde divine ;
Pour l'amour de l'aimé(e) ;
Enfin pour l'espoir de guérison.

Ah

L'amour est une souffrance que seul connaît celui qui l'a vécu
L'amoureux qui n'a pas souffert ne saura goûter au plaisir



ΝΑΟΣ ΤΗΣ ΑΓΙΑΣ ΕΙΡΗΝΗΣ

|

ΟΠΛΟΘΗΚΗ ΚΑΙ ΜΟΥΣΕΙΟΝ

... nevadir-i asriyeden olarak Avrupa'da olduğu misillü [...] inşa ve tanzim olunan müzeye vaz olunmak üzere antika tabir olunan asar-ı atika zuhurunda Dersaadet'e tisyarı hususu [...] matlub olan antika ezmine-i kadime asarından olarak bazen zir-i zeminde zuhur eden taşdan mamul kapak ve etrafı yazılı sandık şeklinde mezar kezalik taşdan masnu suver-i insaniye ve hayvaniye gibi beyne'n-nas şayan-ı itibar olacak şeylerden ibaret olub ancak o makule zuhur eden asar-ı kadimenin şekl ü heyetleri nasıldır [...] ne fennin asarındandır ve ismi nedir ve azası tam veyahud nakıs mıdır ve nakıs ise neresidir ve mahallinde ne kadar kıymetle talibi vardır etrafıyla malum olarak matluba muvafık ise badehu celb olunmak üzere ...

... en ce qui concerne l'envoi à Constantinople d'objets anciens appelés antiques afin d'être placés dans le musée récemment bâti et arrangé comme une des merveilles modernes de l'Europe [...] les antiques requises sont des objets des temps anciens qui se trouvent parfois sous le sol, comme des couvercles ou des tombes en forme de coffres en pierre avec des inscriptions autour, ou des objets taillés dans la pierre avec des figures humaines et animales appréciées de tous. Lorsque vous en trouverez, indiquez leur forme et leur apparence, [...] leur technique, leur nom, les parties qui pourraient manquer, le prix qu'on on donne sur place et s'ils conviennent, ils seront expédiés ...

Gazze civarında Askalan nam mahalde üç bin altı yüz senelik bir mermer taş antika bulunarak haylice masarif ile ne hal ise celb olunmak ve mezkûr taşın üzerinde üç beni adem resmiyle bazen dahi hayvanat resmi olduğu ve pek muteber ve fûruht olunmak lazım gelse iki üç bin kese değerli bir şey idiği bu tarafda olan konsoloslar canibinden ifade kılınmış ...

Une antique en marbre vieille de trois mille six cents ans découverte au lieu-dit d'Ascalon dans les environs de Gaza ayant été en fin de compte apportée après bien des dépenses, il apparaît, selon l'opinion des consuls se trouvant ici, que cette pierre, décorée de trois humains et de divers animaux, est fort précieuse et que si elle était vendue, elle pourrait atteindre la valeur de deux à trois mille bourses ...

Lettre de Zarif Mustafa Pacha, gouverneur de Jérusalem, août 1846



Small handwritten notes or signatures in the lower left corner.

i-dit. 185/8060

1

Bu antika üç bin altı yüz senelik şey olup üzerinde olan isfenks bir güzel ejder idi İstef memleketi civarında bir yüksek dağın başında olup işte görüldüğü gibi kafası ve vücudu kız gibi ve ayakları köpek ayağı tırnakları arslan tırnağı kanadları kara kuş gibi olup işbu isfenks gelip giden yolculardan bir şey sual eder idi suali olan şeyi bilmedikleri halde telef edermiş suali dahi budur ki nasıl hayvandır sabahdan dört ayaklı gezip öğle vakti iki akşam üç ayaklı deyü İşbu isfenks bu vechile adamlara tasallutundan dolayı Kraun İstef padişahı vaad eylemiş ki her kim bu isfenksi telef eder ise Yokasti kızımı veririm ...

Cette antique a trois mille six cents ans et le sphinx qu'on y voit était un beau monstre qui se tenait au sommet d'une montagne élevée près du pays d'İstef; ainsi qu'on le voit, il avait la tête et le corps d'une femme, des pattes de chien, des griffes de lion et des ailes d'aigle et ce sphinx posait une question aux voyageurs qui passaient par-là et tuait ceux qui ne trouvaient pas la réponse et la question était quel est donc l'animal qui a quatre pattes le matin, deux à midi et trois le soir?

La souffrance infligée par ce sphinx était telle que Kraun, roi d'İstef, promit qu'il donnerait sa fille Yokasti en mariage à quiconque tuerait ce monstre.

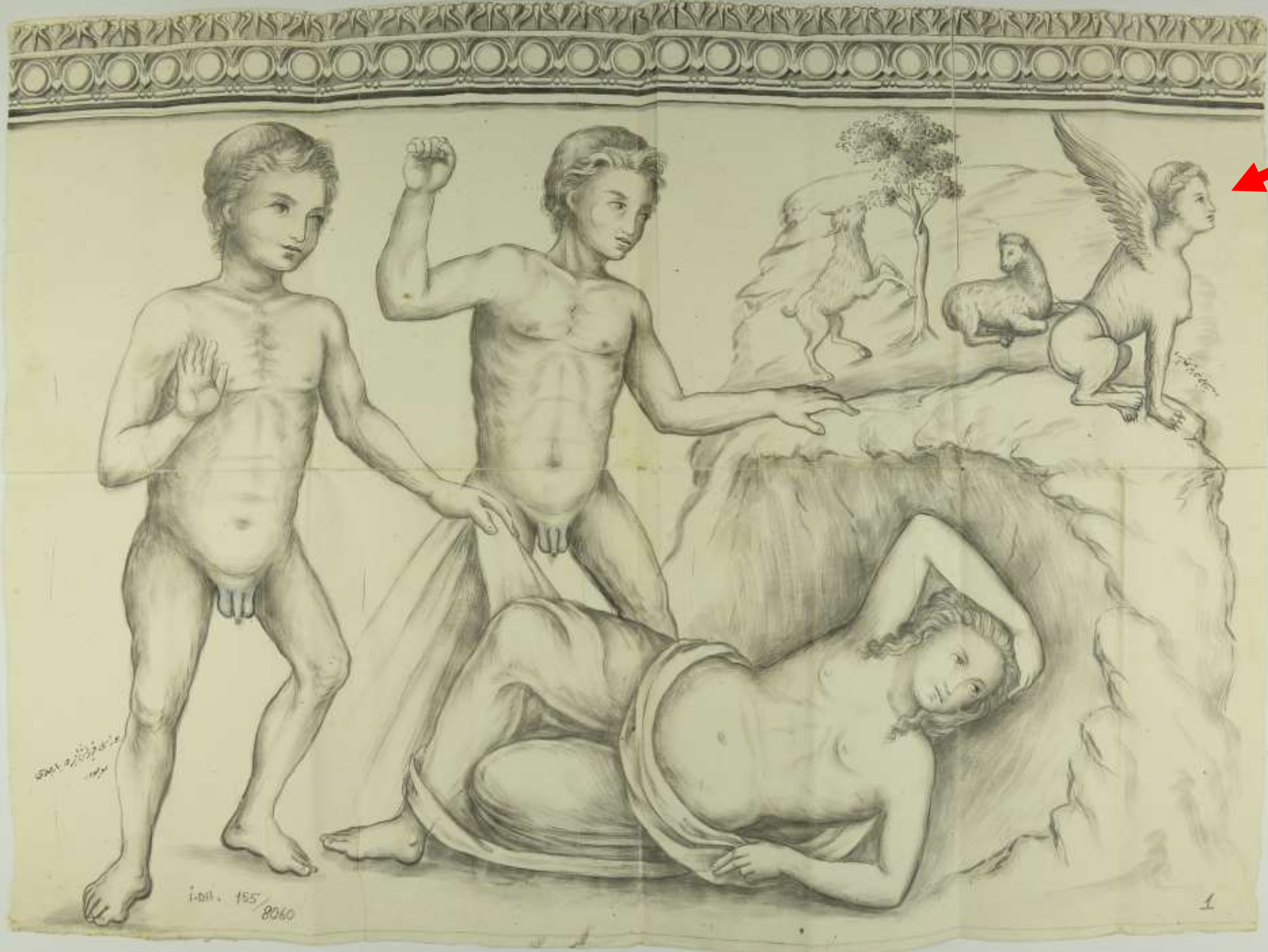
Annexe de la lettre de Zarif Mustafa Pacha, gouverneur de Jérusalem, août 1846

Bu antika üç bin altı yüz senelik şey olup üzerinde olan isfenks bir güzel ejder idi İstef memleketi civarında bir yüksek dağın başında olup işte görüldüğü gibi kafası ve vücudu kız gibi ve ayakları köpek ayağı tırnakları arslan tırnağı kanadları kara kuş gibi olup işbu isfenks gelip giden yolculardan bir şey sual eder idi suali olan şeyi bilmedikleri halde telef edermiş suali dahi budur ki nasıl hayvandır sabahdan dört ayaklı gezip öğle vakti iki akşam üç ayaklı deyü İşbu isfenks bu vechile adamlara tasallutundan dolayı Kraun İstef padişahı vaad eylemiş ki her kim bu isfenksi telef eder ise Yokasti kızımı veririm ...

Cette antique a trois mille six cents ans et le sphinx qu'on y voit était un beau monstre qui se tenait au sommet d'une montagne élevée près du pays **de Thèbes**; ainsi qu'on le voit, il avait la tête et le corps d'une femme, des pattes de chien, des griffes de lion et des ailes d'aigle et ce sphinx posait une question aux voyageurs qui passaient par-là et tuait ceux qui ne trouvaient pas la réponse et la question était quel est donc l'animal qui a quatre pattes le matin, deux à midi et trois le soir?

La souffrance infligée par ce sphinx était telle que **Créon**, roi **de Thèbes**, promit qu'il donnerait sa fille **Jocaste** en mariage à quiconque tuerait ce monstre.

Annexe de la lettre de Zarif Mustafa Pacha, gouverneur de Jérusalem, août 1846





...

Sabien

Keşf olunan bi'l-cümle antikalar Devlet-i Aliyye'ye aid olması

Sāminen

Fakat bir neviden olarak iki aded zuhur edenlerin biri İngiltere Devleti'nin olup zi-kıymet madenden olur ise kıymet-i sahihesi kâmilen tediye kılınacağı

...

...

Septièmement

Toutes les antiquités trouvées reviendront à l'État sublime

Huitièmement

Toutefois, si l'on devait trouver deux objets identiques, l'un sera cédé à la Grande-Bretagne et s'il était fait de métal précieux, sa valeur exacte en sera payée dans sa totalité

...

Brouillon d'accord avec le British Museum, mai 1847



... araziden ihrac olacak eşyanın tek olanları kendilerine verilip iki ve daha ziyade olanların birer tanesi Saltanat-ı Seniyye için ahz olunmak şartıyla ...

... à condition que les objets uniques leur soient remis et que l'un de ceux trouvés en plusieurs exemplaires revienne au Sultanat sublime ...

Instructions au gouverneur de Bagdad concernant les fouilles françaises, 1852

... ihrac olunacak asar-ı kadimeden birer tanesinin ve İngilterelilere lüzumu olanlardan başkasının taraf-ı Saltanat-ı Seniyye'ye itası ...

... qu'il soit remis au Sultanat sublime les objets antiques restant une fois que les Anglais auront pris un exemplaire de chaque et tous ceux dont ils pourraient avoir besoin ...

Instructions au gouverneur de l'Archipel au sujet des fouilles anglaises à Kalymnos, 1855

... ihrac edecekleri eşyanın bir olanları kendilerine verilip iki ve daha ziyade olanların bir tanesi Saltanat-ı Seniyye Müzesi için ahz olunması...

... les objets uniques leur seront donnés et l'on prendra pour le musée du Sultanat sublime un exemplaire de tous ceux qui seraient identiques ...

Instructions au gouverneur d'Aydın au sujet des fouilles anglaises à Bodrum/Halicarnasse, 1858

Bu makule antika taharri edenlerin çıkaracakları antikalarından ikili olanların birer adedi Devlet-i Aliyye müzesi için alınıp birli olanların kendilerine terki emsal ve kaide ittihaz buyurulmuş ise de arz ü beyana hacet olmadığı üzere böyle ikili antika pek nadir bulunur ekser bulunanlar birli olduğu [...]

S'il est vrai que la règle a été adoptée pour les individus effectuant des fouilles en quête d'antiquités selon laquelle l'un des objets trouvés en double est remis au musée de l'État sublime et que les autres, trouvés en un seul exemplaire, leur sont abandonnés, il est inutile de rappeler que de tels doublets ne sont trouvés que fort rarement et que la plupart sont uniques [...]

Sublime Porte. OSMANLI ARSIVI
HR. SFR. 4
Ministère des Affaires Étrangères 91 5 1

L. 10 Mars 1869 1



N. 24385-125
2 v. c.
(F. 511 502)

Monsieur l'Ambassadeur,

Réponse
Création d'un Musée
historique à Cons.

1 - annexe

Le Ministère Impérial a reçu en son temps la dépêche de Votre Excellence datée du 24 Décembre 1868, concernant l'idée suggérée par Sa Majesté l'Impératrice des Français au sujet de la création d'un musée historique à Constantinople.

Vous sommes heureux de considérer cette proposition de Sa Majesté Impériale comme une preuve de ses sentiments bienveillants et sympathiques à l'égard de la Turquie. Je m'empresse donc de vous charger, Monsieur l'Ambassadeur, de lui en exprimer à la première occasion les vifs remerciements de la Sublime Porte.

Quant à l'institution d'un pareil musée à Constantinople, je vous prie de vous en occuper auprès de

Votre Excellence
Djemil Pacha
Ambassadeur de S. M. T. le Sultan à Paris

Sa Majesté dans le sens de l'avis émis à cet égard par le Conseil d'Etat et que vous trouverez ci-joint en copie.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Ali

... l'idée suggérée par Sa Majesté l'Impératrice des Français au sujet de la création d'un musée historique à Constantinople ...

Lettre du ministre des Affaires étrangères Âli Pacha à Cemil Pacha, ambassadeur à Paris, 10 mars 1869



... bilcümle düvel-i mütemeddine-i Avrupa memalikinde mevcud olduğu misillü Darüssaltanat-ı seniyyede dahi bir müzehane teşkil ü tesis ve Memalik-i Şahanede icra-yı hafriyat ile bulunabilecek asar-ı atikanın oraya nakl ü vaz'ı ...

... former et établir un musée dans la capitale impériale à l'image de ceux qui se trouvent dans tous les États civilisés d'Europe afin d'y transférer et déposer les antiquités pouvant provenir de fouilles dans les domaines impériaux ...

Décret concernant la nomination d'Edward Goold à la direction du Musée impérial, 21 juin 1869

AVIS.

Le Musée des anciens Costumes, *El Bicëi Atica*,

Une des récentes créations du règne bienfaisant de S. M. I. le Sultan, établi près du dépôt des tentes, à Constantinople, Place de l'Hippodrome, va être ouvert aux amateurs.

On voit dans ce nouveau Musée, exposés avec ordre, et tels qu'ils ont été portés, tous les costumes que les sujets Ottomans, depuis les plus hauts fonctionnaires jusqu'aux classes les plus inférieures, ont portés, à partir des premiers temps de la monarchie, jusqu'à l'an de l'hégire 1261, soit les jours de cérémonie officielle, soit les jours ordinaires.

Des Mannequins revêtus de ces costumes permettent d'en voir exactement la forme, et de saisir la manière dont on les portait.

Sous les auspices de S. M. I. le Sultan, l'ouverture du Musée *El Bicëi Atica*, est fixée au jeudi 15 mai prochain (v. s.)

Le musée sera ouvert à tous sujets ottomans et étrangers, à savoir :

1° Le samedi et le lundi de chaque semaine, aux dames musulmanes de toutes les classes.

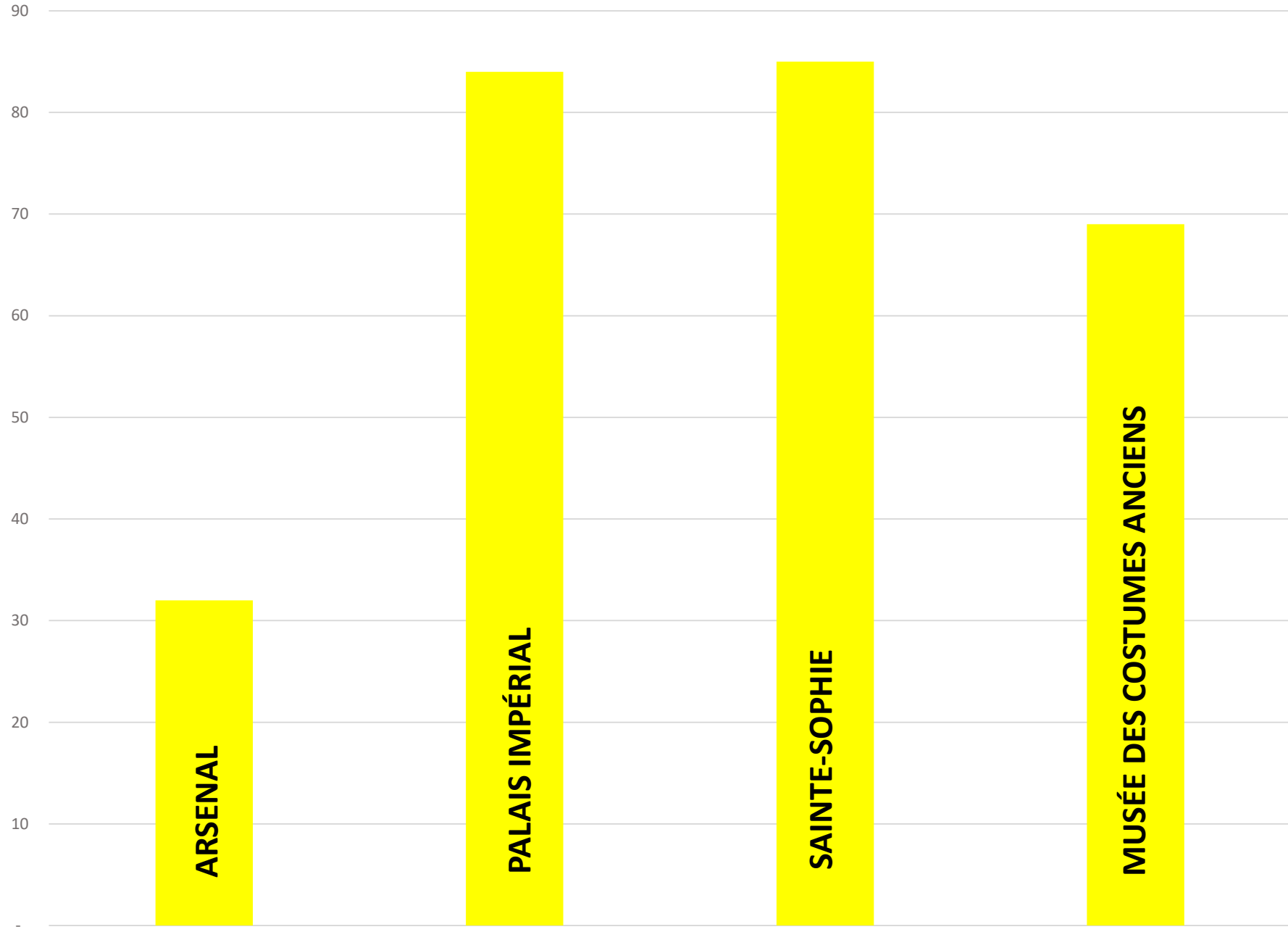
2° Le mardi, aux dames chrétiennes et israélites, sujettes ottomanes.

3° Le dimanche, le mercredi, le jeudi et le vendredi, aux musulmans, aux chrétiens et aux israélites, sujets ottomans, ainsi qu'aux sujets étrangers et aux familles de ces derniers. Il est loisible, ces jours-là, aux sujets chrétiens ottomans d'y conduire leurs familles.

Il sera perçu un droit d'entrée de piastres dix par personne, contre une carte qui sera délivrée à chaque visiteur, en dedans de la porte extérieure, après l'acquiescement de ce droit. Les enfans paieront cinq piastres.

TABLETTES
MUSÉE
DES
ANCIENS COSTUMES TURCS
DE
CONSTANTINOPLE
PAR
J. DE BOURGONNE







DOCTEUR BARRACHIN.



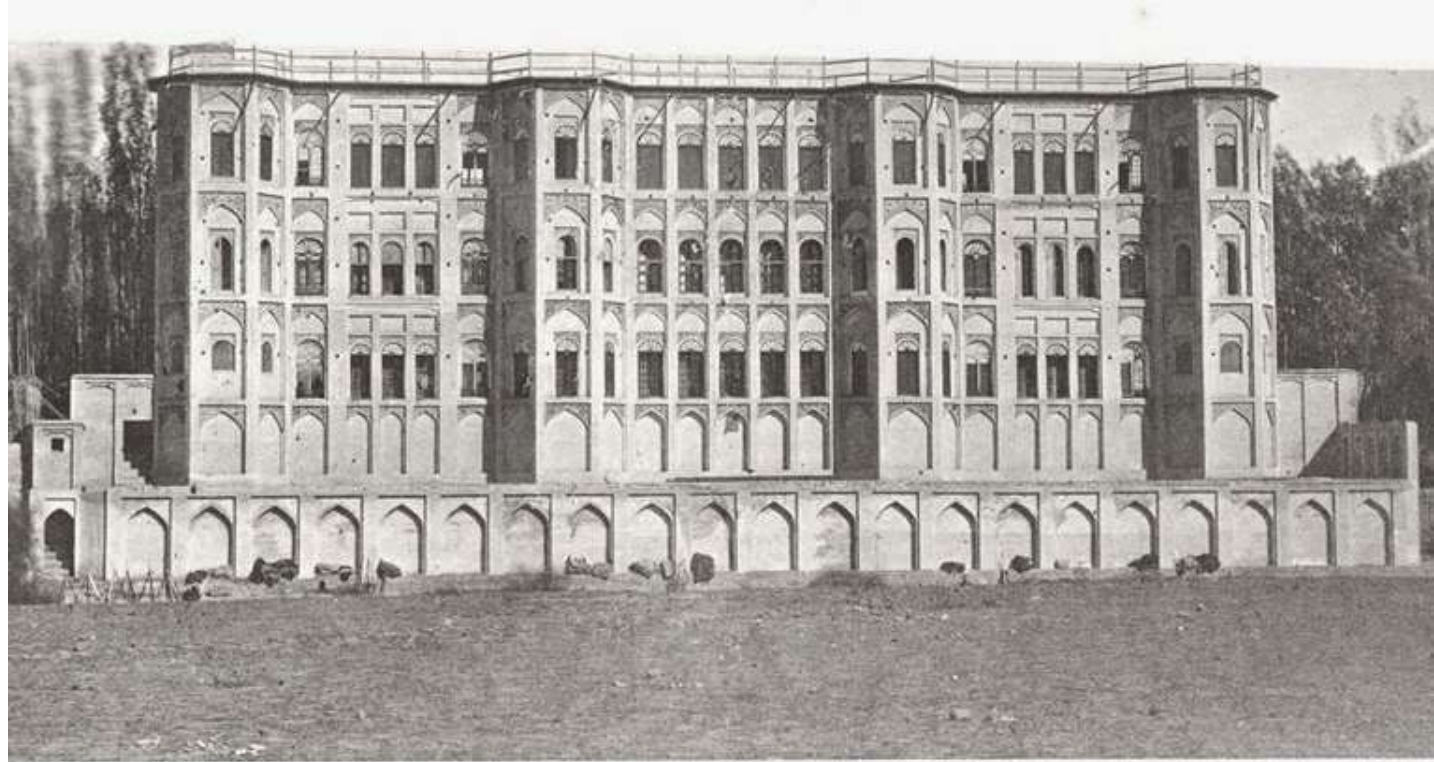
REGENERATION DE L'EMPIRE OTTOMAN.
 1. L'abolition de la loi de la mort.
 2. L'abolition de la loi de la mort.
 3. L'abolition de la loi de la mort.
 4. L'abolition de la loi de la mort.

REGENERATION DE L'EMPIRE OTTOMAN.
 1. L'abolition de la loi de la mort.
 2. L'abolition de la loi de la mort.
 3. L'abolition de la loi de la mort.
 4. L'abolition de la loi de la mort.

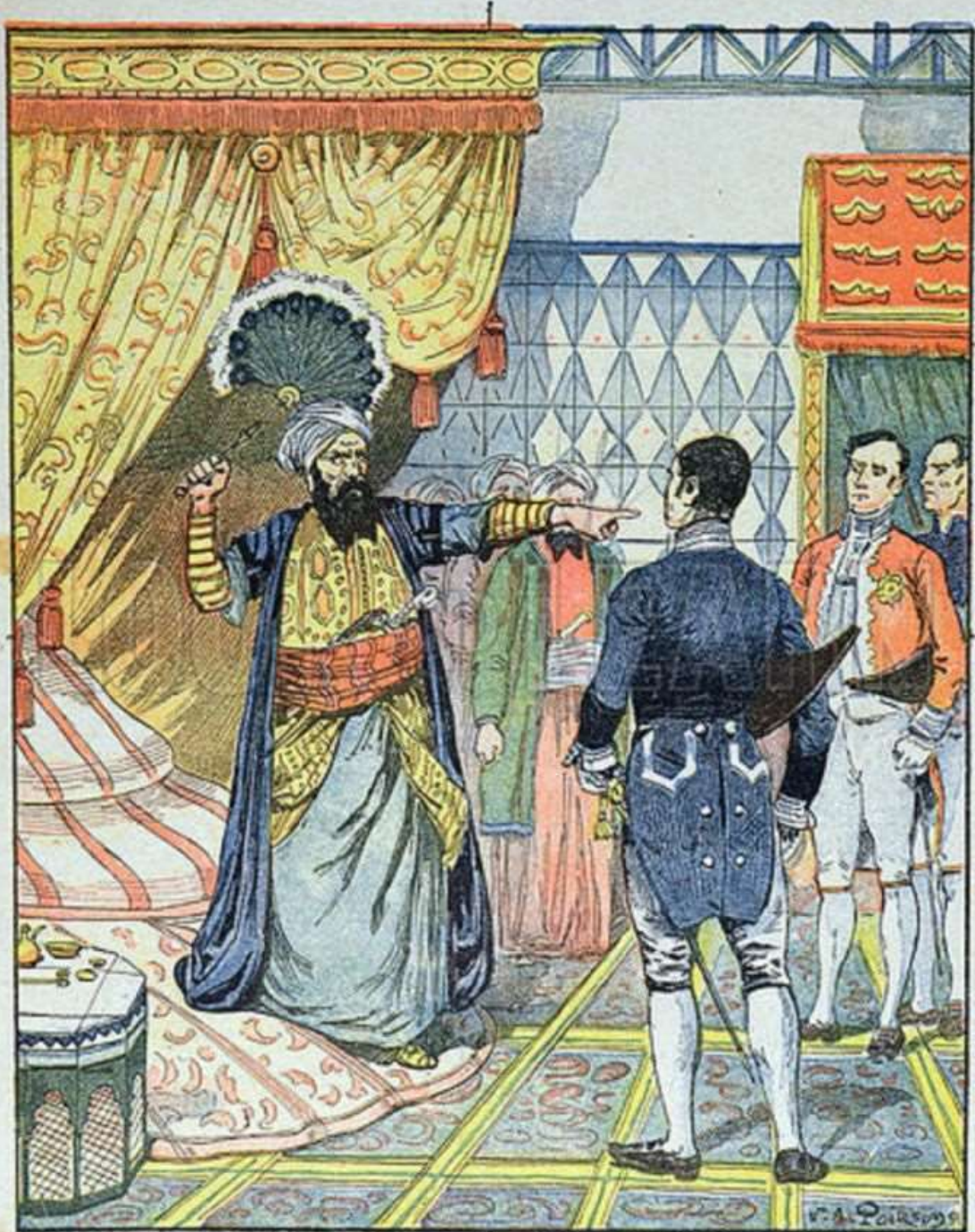
... (faded text) ...

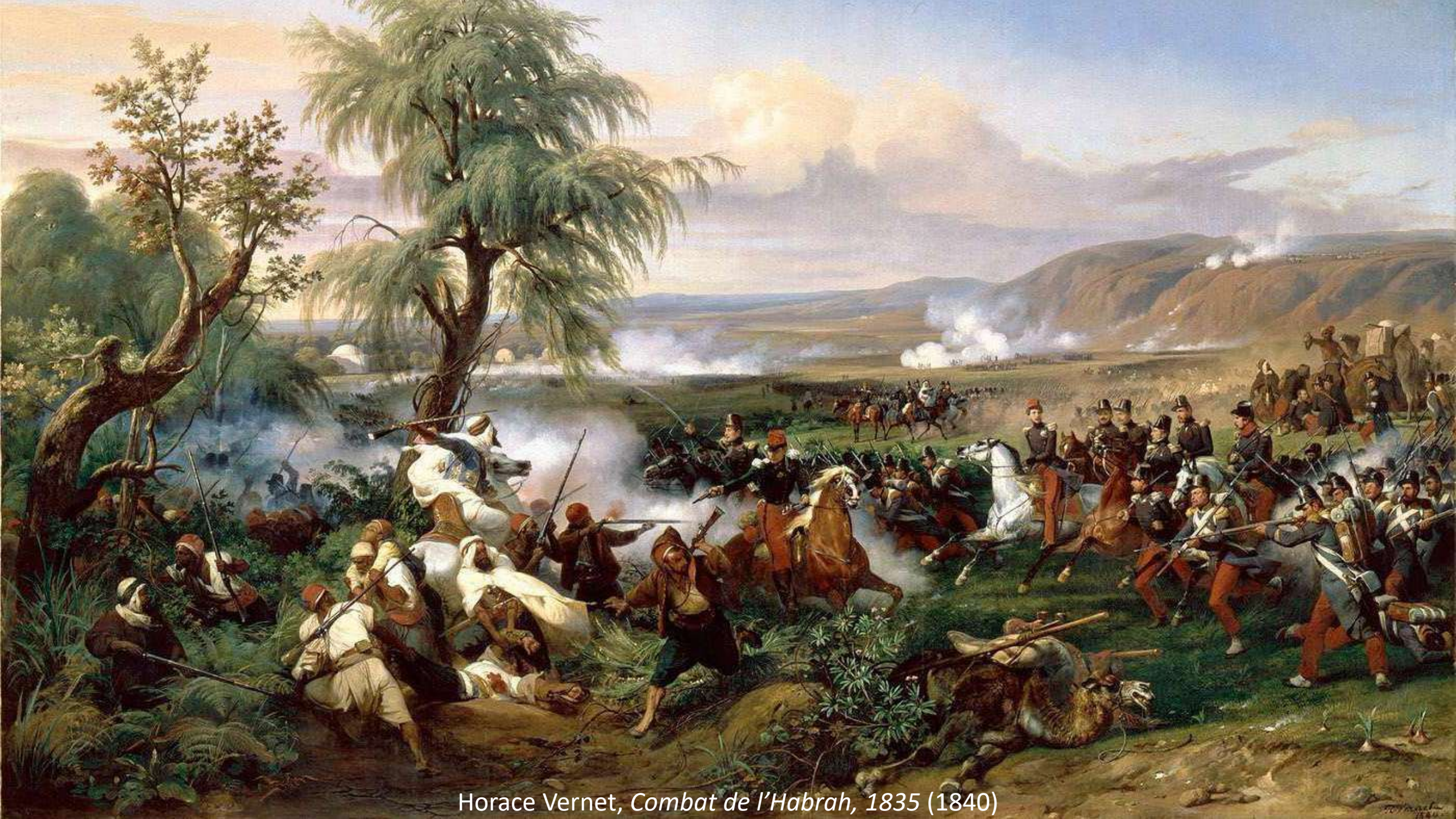


Fath Ali Chah Kajar (1772-1834) chassant avec ses vingt-deux fils



Mohammad Ali Mirza Doulatchah (1789-1821), gouverneur de Kermanshah (1808-1821) et son palais d'Emadiye, à Kermanshah





Horace Vernet, *Combat de l'Habrah*, 1835 (1840)

NOTE
TRADUITE DE L'ARABE

ADRESSÉE
PAR LES PRINCIPAUX HÂBITANS D'ALGER;

PRÉCÉDÉE
D'UN AVANT-PROPOS

PAR
LE D^r BARRACHIN,
EX SOUS-INTENDANT CIVIL D'ALGER.

PARIS
PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PLACE DE LA BOURSE;
GARNIER, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, COUR DES FONTAINES, 1.
1833

3118
DISCOURS
PRÉLIMINAIRE

EXPOSANT
LES CONSIDÉRATIONS QUI DOIVENT SERVIR DE BASE
AU SYSTÈME ADMINISTRATIF PROPRE A LA
RÉGENCE D'ALGER,

PAR
LE D^r BARRACHIN,
EX SOUS-INTENDANT CIVIL D'ALGER.

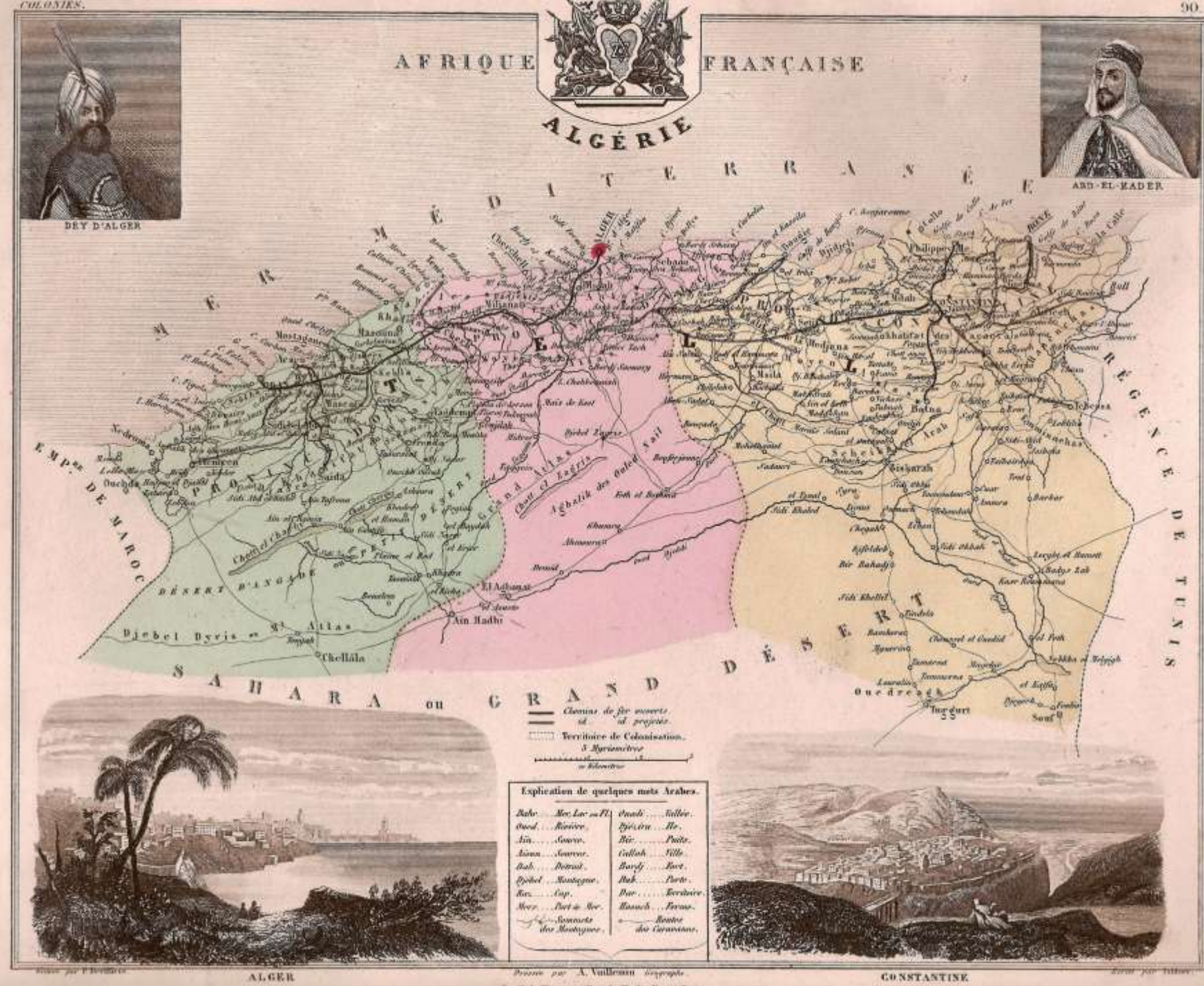


Sub lege libertas.

PARIS
PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PLACE DE LA BOURSE;
GARNIER, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, COUR DES FONTAINES, 1.
1833



Pierre-François Xavier Boyer
« Pierre le Cruel »
(1772-1851)



« [...] toutes conditions formulées stipulées, toute proclamation du gouvernement adressée au peuplé et dans laquelle des engagements sont pris, est une *chart* (شرط) pour eux. *Conventio; pactum; lex; stipulatio; conditio* »

Χαρτί (gr.) → *charta, chartula* (lat.) → chartre (anc. fr.) → charte (fr.)

Prosper Enfantin (Le "Père"
Enfantin) en costume de Saint-
Simonien, années 1830




LE PÈRE ENFANTIN

DANS LE COSTUME DES SAINTS SIMONIENS

Charles-Philippe Larivière,
Thomas-Robert Bugeaud de la
Piconnerie, duc d'Isly (1784-
1849), *maréchal de France*, vers
1843-1845



Suivant acte passé devant M^e Hailig, notaire à Paris, qui en a la minute, et son collègue, le 13 novembre 1835, enregistré;

Il a été formé une société commerciale en commandite par actions, entre M. BARRACHIN, ci-après nommé, et les personnes qui adhèreraient aux statuts en prenant des actions.

M. LOUIS-GASPARD BARRACHIN, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue Monsigny, 1, est seul associé gérant et responsable; les autres intéressés sont simples commanditaires.

L'objet de la société est : 1^o La création à Paris d'un établissement où l'on formera des gardes-malades qui seront envoyées auprès des malades à Paris et dans les villes environnantes.

2^o La confection, la location et la vente de toutes fournitures et objets nécessaires aux malades.

La société est constituée par l'acte dont est extrait.

Sa durée est de douze années à partir du 1^{er} décembre 1835. La raison sociale est BARRACHIN et C^o. La dénomination de l'entreprise : Association philanthropique des gardes-malades.

M. BARRACHIN a l'administration de la société; il a seul la signature sociale, dont il ne peut faire usage que pour les besoins de la société, sans pouvoir souscrire aucun effet, lettre de change ou emprunt quelconque, à peine de nullité; il ne peut faire d'acquisitions d'immeubles ni constructions.

Le fonds social est fixé à 100,000 fr., divisé en 500 actions de 200 fr. chacune.

Le siège de la société est rue Monsigny, 1, à Paris.

Si les actionnaires y consentent, la société aura encore pour objet la formation et l'exploitation d'un établissement pour l'éducation des jeunes filles de la classe moyenne, sous le titre d'Institution-modèle des pupilles de l'industrie et du commerce.

Pour extrait.

HAILIG.

époque à l'occasion même des bienfaits personnels dont le but était d'adoucir les peines que cette injustice me causait.

C'est encore, monsieur le ministre, sous l'équid de cette bienveillance de S. A. R. que je me suis présenté à vous, et tout ce que votre Direction de la Division politique vous a dit, vous a prouvé que cet intérêt du Prince Royal, pour ce qui me concerne, était bien réel, vous avez pu vous en convaincre, car je ne crois pas qu'il le soit davantage dans cette circonstance.

Je me suis plu à croire, monsieur le comte, qu'une telle protection devait immédiatement vous disposer à une bienveillance personnelle pour moi; j'en suis encore convaincu; mais comment le fait-il que je n'aie pas encore pu obtenir un moment d'audience? comment le fait-il que mon affaire qui était entièrement instruite n'ait pas fait un pas depuis? quand il ne reste qu'à dire à M. le Duc de Berry.

Monsieur le ministre, chaque jour ajoute au mal de quatre ans ajoutés aussi à mes chagrins. J'ai vu et désiré de sortir de l'incertitude où je suis sur vos dispositions à mon égard, et conséquemment je vous supplie en grâce de vouloir bien prendre une décision et d'en débiter la bonté de ma la fièvre courante.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

ce 11. 1836

monsieur le ministre

votre très humble et très obéissant serviteur

6 rue saussan

D. L. Barrachin

MM. Delavigne et Pillault-Debit ont été effrayés de l'extension que M. Barrachin paraissait vouloir donner aux opérations et spéculations pour lesquelles ils s'étaient associés. Suivant eux, M. Barrachin aurait conçu, depuis le pacte social, l'idée de fonder une nouvelle ville en Turquie, et il recruterait, pour arriver à ses fins, des architectes, des savans, des artisans, et, comme il faut songer à l'avenir de la colonie, des femmes et des enfans. Les co-associés de M. Barrachin ont calculé que les 40,000 fr. montant du trésor social ne suffiraient pas pour payer le voyage de la colonie qui mourrait de faim en touchant les plages du Bosphore; ils ont résolu de s'affranchir des engagements qu'ils ont contractés; et, profitant du défaut de publication de l'acte social dans la quinzaine de sa date, ils ont formé, devant le Tribunal de commerce, une demande en nullité de la société, qui a été présentée par M^e Vatel, leur agréé.

- | | | |
|---|---|---|
| 1) Un conseil de salubrité publique | de faire 3 000 briques par jour | 27) Le <i>Portefeuille du conservatoire des arts et métiers</i> de Pouillet |
| 2) Une pharmacie centrale | 16) Application du caoutchouc aux objets militaires | 28) Les ouvrages sur l'enseignement primaire (asile, mutuel) par Julien Perrier |
| 3) Un service de chirurgie militaire | 17) Apprêt hydrofuge aux vêtements militaires | 29) Le <i>Traité de chimie appliqué aux arts</i> de Jean-Baptiste Dumas |
| 4) Des fabriques de toutes espèces de produits chimiques pour affranchir l'Empire du commerce extérieur | 18) Acier fusible rendant la forgerie inutile | 30) Les ouvrages de médecine de Jean-Louis Bréchet |
| 5) Enlèvement de tous les corps des anciens cimetières de la ville | 19) Presse monétaire à deux hommes produisant 35 pièces par minute | 31) Le traité de pathologie de Gaubert selon Broussais |
| 6) Fondation de fermes modèles | 20) Offrir au sultan le titre de protecteur de la Société statistique universelle | 32) Atlas, cartes et mappemondes de Picquet |
| 7) Construction d'un second pont sur la Corne d'Or | 21) La série des bulletins de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de France | 33) Le traité de métallurgie de Mathias |
| 8) Construction de quais sur le modèle de Paris | 22) Les services de la Société polytechnique | 34) Les services de la Société d'agriculture |
| 9) Construction d'un grand nombre de moulins à vent | 23) Les ouvrages d'anatomie de Bourgerie et Jacob | 35) Échantillons de papiers peints pour les appartements du sultan |
| 10) Un plan d'embellissement et d'assainissement de Constantinople | 24) La série complète de la <i>Gazette médicale</i> de Jules Guérin | 36) Boutons de métal pour les troupes et fonctionnaires |
| 11) Galvanisation du fer | 25) Le <i>Manuel de gymnastique</i> du colonel Amoros | |
| 12) Galvanisation du cuivre | 26) L' <i>Album cosmopolite</i> d'Alexandre Vettemare | |
| 13) Cuivrage du fer | | |
| 14) Machine pour fabriquer un bois de fusil en 5 minutes | | |
| 15) Machine permettant à un seul homme | | |

- 1) Une école pour l'enseignement du français avec un amphithéâtre pour 1 200 élèves
- 2) Une école des arts et métiers
- 3) Une école des mines
- 4) Une école d'agriculture
- 5) Une école militaire sur le modèle de Saint-Cyr
- 6) Une administration des ponts et chaussées
- 7) Une administration des eaux et forêts
- 8) Un cadastre
- 9) Deux halles au grain et à la farine
- 10) Des abattoirs
- 11) Plus tard, une bourse
- 12) Une école des beaux-arts
- 13) Une académie de médecine
- 14) Une école vétérinaire
- 15) Un palais de justice
- 16) Un muséum d'histoire naturelle
- 17) Un jardin botanique
- 18) Un cabinet d'histoire naturelle
- 19) Une ménagerie
- 20) Une bibliothèque
- 21) Un observatoire, bureau des longitudes et cours de physique et d'astronomie
- 22) Une école de droit
- 23) Un ou plusieurs théâtres

Ce qui a le plus contribué à amener ce triste résultat, c'est la facilité avec laquelle tout Gouvernement qui se lance dans la voie des *réformes* accepte les services des hommes qui ne cherchent qu'à faire fortune, les uns, parce qu'ils veulent s'assurer à l'étranger une existence qu'ils ne sauraient trouver chez eux, et cela ordinairement en raison de leur incapacité; les autres, parce que leur penchant les entraîne à faire prévaloir des théories qu'ils ne trouvent pas moyen de faire adopter chez eux. Entre les deux, les derniers sont plus dangereux que les premiers, pour le pays où ils parviennent à exercer une influence personnelle.

Remarques de Metternich à la suite de la promulgation des *Tanzimat*, 3 décembre 1839

Conseil privé (*Meclis-i mahsus*) chargé de promouvoir l'agriculture, le commerce, l'artisanat et l'industrie (*felahat ve ziraat ve ticaret ve hirfet ve san'at*) qui se réunira à la Sublime Porte sous la présidence de Nuri Efendi, conseiller du ministère des Affaires étrangères, et dont les résultats seront soumis au ministre des Affaires étrangères, Reşid Pacha, qui les soumettra à son tour à Sa Majesté le Sultan.

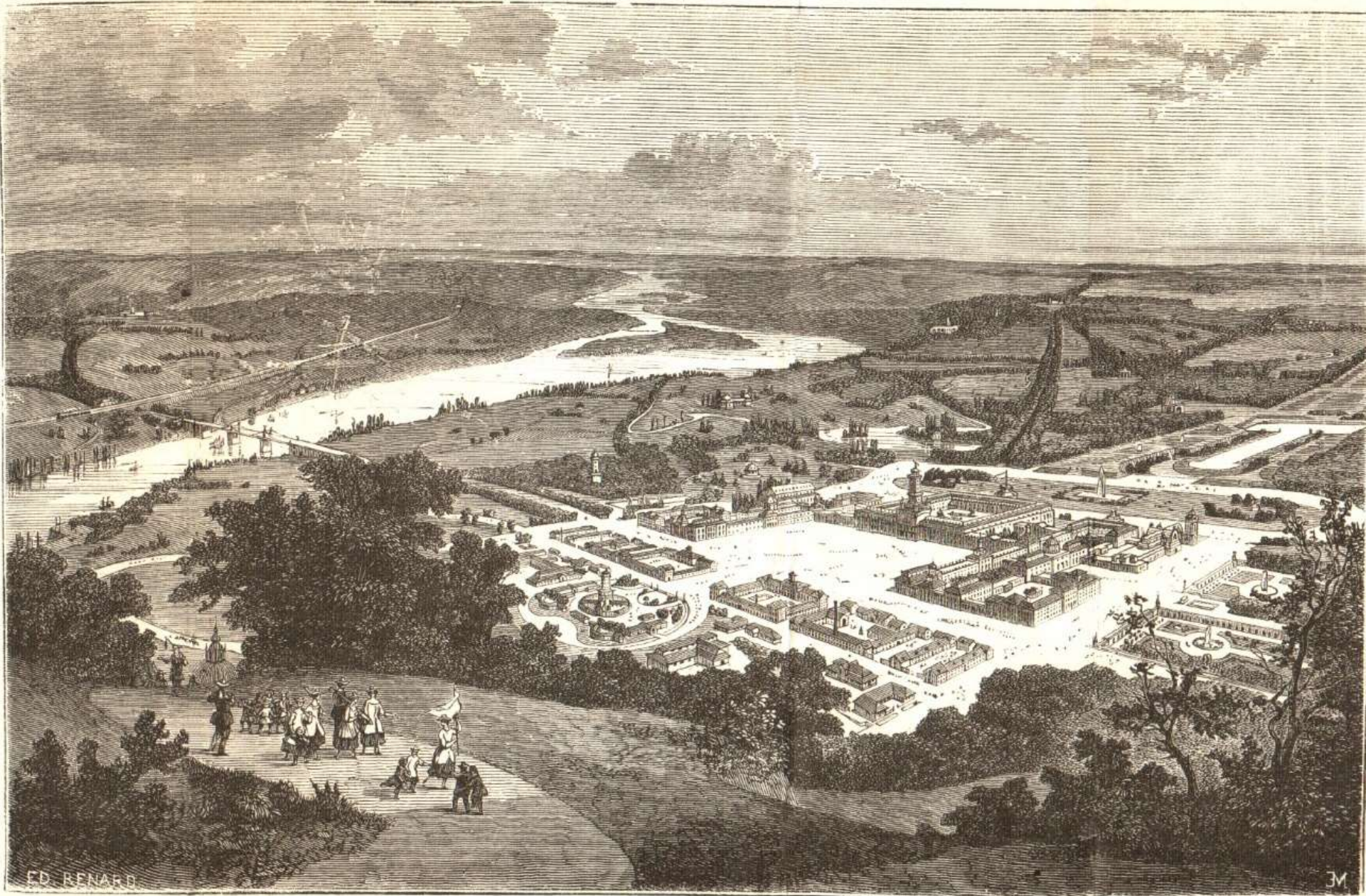
Takvim-i Vekayi, 167 (14 Rebiyülahir 1254 / 7 juillet 1838)



- 1) Diverses séries de considérations statistiques
- 2) Considérations politiques
- 3) Considérations philosophiques sur la création et la destruction considérées comme éléments de prospérité dans un État
- 4) Réflexions sur l'organisation d'un service général de santé militaire
- 5) Colonie militaire agricole et industrielle
- 6) Projet de règlement sur la création d'une pharmacie centrale
- 7) Projet de règlement pour la propagation de la vaccine dans l'Empire ottoman
- 8) De la quarantaine en Turquie
- 9) Question sur la compatibilité ou non compatibilité des fonctions publiques avec des entreprises commerciales
- 10) Projet d'organisation de l'administration de la santé militaire

Considérations politiques

- 1) La garantie de la propriété à tout individu sans distinction
- 2) La liberté de l'industrie et de l'agriculture
- 3) La destruction des monopoles de tous genres
- 4) L'abolition des corporations
- 5) La régularisation des impôts
- 6) Le droit de possession accordé aux étrangers



Charles Fourier
(1772-1837)

Vue générale d'un Phalanstère ou Village organisé d'après la théorie de Fourier.

(Réduction du grand dessin lithographié par Arnoult.)

« La charte octroyée avec une si généreuse chaleur par le sultan Abdoul Médjid et proclamée par son illustre ministre Réschid Pacha, n'est rien autre chose que le procès-verbal de la première séance de notre Conseil d'utilité publique, rédigé par M. Cor sur les bases posées dans mes mémoires, moins ce qui concerne les étrangers et quelques détails que vous trouverez résumés dans mon second mémoire, qui a pour titre « Considérations politiques ».

Monsieur le Maréchal,

Soit très- humble et très- respectueux service

J. Barrachin

Le 29. 1839.

L'union fait la force.

RÉGÉNÉRATION DE L'EMPIRE OTTOMAN.

CONSACRÉE ET ASSURÉE

Par l'adoption des principes suivants :

- 1° Égalité civile et politique des populations;
- 2° Liberté religieuse complète;
- 3° Séparation du spirituel et du temporel;
- 4° Droit de possession accordé aux étrangers.

Revue orientale dirigée par le docteur BARRACHIN.

Յի միասնությունն է ուժը.

Վերանորոգումն օտոմանական Էմպիրիայի հաստատելու այս շարք սկզբանք.

- 1 Քաղաքական օրենքը ամենուրեք մեկ հաստատար.
- 2 Հաստատար է կրօնք ամենեկուրեք ազատ.
- 3 Կառավարութիւն մարմնաւոր հոգևորէն զատուի.
- 4 Միւրիւրի վարչութիւն տեղիք ունի քաղաքացիական օտարազգիքի ալ.

Տեսարան արեւելեան, Մ. Թորթու Պատմական Է դրօղը.

Ὁμόνοια δύναμις ἐστὶ.

ΑΝΑΓΕΝΝΗΣΙΣ ΤΟΥ ΟΘΩΜΑΝΙΚΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΟΥ

ἐπιστηριγμένη ἐπὶ τῶν ἀκολουθῶν ἀρχῶν.

- α. Εἰς πολιτικὴν ἰσοτήτα
- β. Εἰς θρησκευτικὴν ἀπόλυτον ἐλευθερίαν.
- γ. Εἰς χωρισμὸν τοῦ πνευματικοῦ ἀπὸ τοῦ λαϊκοῦ.
- δ. Εἰς ὀκαίωμα ἰδιοκτησίας δεδωμενον τοῖς ξένοις.

Ἐφημερὶς ἀνατολική. συντακτῆς, δόκτωρ ΜΒαρουσσίν.

لا اتحاد يعطى القوة

تجديد الدولة لعثمانية مكتمل وما تم بوسطة الرياى التابعة

اولا المساواة المدنية والعرفية بين الشعوب

ثانيا الحرية فى المذهب

ثالثا تمييز الروحى من الزمنى

رابعا حق التملك ممنوح للغربا

منظر شرقى منتظم عنيد المعلم باراشين

اتحاد و اتفادن قوت و مكنت نشأت اولور

معادله و موازنه دول اوروپانك استقرار و استقامى خصوصى تجدد و احياى احوال دولت عليه عثمانيه نتيجه خيردهسى
 ايكن دولت شهانيدنك حفظ و صيانتى دخى اتيك ذكر اولسان اصول و تدابيراته مسنى در يعنى هر بر دولتك قوتى
 دخى اولاهالى مملتك حقوق ملكيه و شرعيه و مساوات نامسى ثانيا سرستيت كامله دينيه ثالثا احوال ديبندن امور
 مملتك تفريق و انقسامى رابعا تصرف اموال و املاكه عربانك رخصت و استحقاقندن تحصيل اولور
 منظر احوال مهالك شريفه طبيب باراشين معرفت و نظارتله طبع و تنظيم اولمسدر

1

Copie de la Note adressée
par l'ambassade ottomane
au Ministre des affaires
étrangères à Paris.

Monsieur le Ministre

Votre Excellence n'ignore pas que M. Barrachin
s'était précédemment efforcé d'exciter et de pousser
à la rébellion, par tous les moyens possibles, les populations
chrétiennes de l'empire ottoman.

Comme il paraissait avoir renoncé à ses menées
coupables depuis quelques mois, je n'ai pas cru devoir
porter plaintes officiellement contre lui. Mais

j'apprends aujourd'hui par la lettre de M. Barrachin
dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie,
ainsi que de deux dessins lithographiques, qu'il recommence
à poursuivre ses projets de désordre, également réprouvés
par tous les gouvernements et toutes les nations.

Lettre de Reşid Pacha à François Guizot, ministre
des Affaires étrangères, juillet 1841

STATU QUO D'ORIENT,

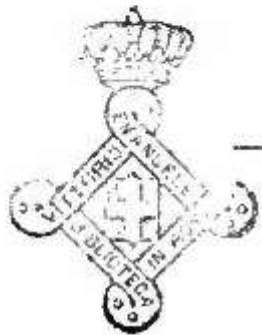
REVUE

DES

ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS

EN TURQUIE

PENDANT L'ANNÉE 1838.



PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, n° 56;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1839.

le manque d'homogénéité des populations; plus menacé encore par l'ignorance et la paresse des Musulmans que par les germes d'indépendance que l'instruction et le sentiment de leur supériorité fera grandir de plus en plus parmi les rayas; indécis, flottant entre mille impulsions discordantes, cet empire offre une position aussi critique que celle du Scorpion que l'on a circonvenu de flammes, et qui, dans son désespoir, s'apprête à se frapper lui-même du dard et du poison dont la nature l'a armé pour sa défense. Qu'on laisse encore un peu de temps le cercle de feu se resserrer autour de l'empire ottoman, et l'on verra un spectacle inouï : le suicide d'un empire qui, presque aussi vaste encore que la moitié de l'Europe, a reçu avec surabondance tous les éléments qui contribuent à la grandeur et à la prospérité des nations. Il y a un grand enseignement dans cette décadence. Ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher philosophiquement les causes. Cependant, ici et ailleurs, nous nous permettrons quelques réflexions à cet égard; on verra tout à l'heure dans quelle intention.

Le dogme religieux des Ottomans, étroit et exclusif, ne peut former qu'une société en état d'hostilité avec tout ce qui n'est pas musulman, et la constitue uniquement pour la guerre. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que les Turcs sont campés en Europe. L'orgueil et la satisfaction des sens sont les deux bases sur lesquelles leur

ractère semblent soumis à la même loi de mobilité perpétuelle. Un seul trait s'y conserve, dominant et immuable : c'est la personnalité. Comme homme et comme souverain, il ne voit rien en dehors de son moi. Ses courtisans connaissent bien ce faible, et les Russes sont depuis longtemps habitués à l'exploiter. C'est pour cela que nous craignons de les voir encore une fois réussir à capter sa confiance et en arracher un nouveau traité de Hunkiar-Iskélèci. Il n'y a que des actes prompts et non équivoques à opposer aux flatteries des Russes.

Le Sultan est comme un enfant gâté, qui veut posséder immédiatement l'objet de sa convoitise. Il veut régner seul et absolu; il ne peut supporter l'idée qu'un autre ait la pensée de mettre des limites à sa souveraineté; il veut son Égypte et sa Syrie, et ne comprend pas que l'on ose dire au monarque des monarques : « Attendez tout cela de l'exécution d'un traité ou de la mort de votre rival. » Comme tous les princes ignorants et absolus, il s'inquiète peu de savoir si un traité de commerce peut procurer ou non la prospérité de son empire, et lui donner un avenir qu'il n'a plus; il ne voit que la question de vanité personnelle. Allez lui dire que la Turquie doit être sauvée par elle-même et par les progrès qu'on lui fera faire; qu'on est prêt pour cela à lui prodiguer tous les secours : à ses yeux, vous méconnaissiez sa haute importance, et il prendra votre dévouement pour une insulte. C'est en vain aussi que vous

Paris (par trimestre), 42 fr.

SPÉCIMEN.

Départemens et Etranger (trimestre), 44 fr.

A paraître au 1^{er} janvier prochain, à 48 francs par an pour Paris, et 56 francs pour les Départemens et l'Etranger. — BUREAUX PROVISOIRES, rue

ON S'ABONNE :

A PARIS : aux Bureaux du Journal ;

ES PROVINCES : chez les Correspondans des Libraires, chez les Directeurs de Postes, les Directeurs de Messageries ;

DANS LE BASSIN ET SUR LE LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE : à la Direction des Postes et des Paquebots français.

Les abonnemens datent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

On reçoit en paiement des abonnemens et des annonces, les mandats à vue sur le Trésor et sur la Poste, et les effets sur Paris

LE CONSERVATEUR EUROPÉEN, ÉMANCIPATEUR ORIENTAL.

Publié sous les auspices des Comités de tous les pays,
POUR L'ÉMANCIPATION DES CHRÉTIENS D'ORIENT.

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE, COMMERCIAL, RELIGIEUX, SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE.

DIRECTEUR : Docteur BARRACHIN, membre et secrétaire du Comité oriental de Paris.

Politique : Rédacteur, M.

Littérature : Rédacteur, M.

INSERTIONS :

ANNONCES : 75 c. la ligne ;

RÉCLAMES : 2 fr. 50 c. la ligne.

66

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

COMITÉ ORIENTAL DE PARIS : Président

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU JOURNAL.

- 1^o **MAINTIEN** de l'équilibre européen par la conservation de l'EMPIRE OTTOMAN, RESTREINT, sous la dénomination d'OTOMANIE, assurée par l'émancipation des rayas dans une parfaite égalité de droits civils, religieux et politiques. Ainsi reconstitution d'un EMPIRE BOSPHORIEN ASIATIQUE, avec la Thrace et les provinces d'Asie : plus de quarante-six mille lieues carrées !
- 2^o **AGRANDISSEMENT** de l'état grec par la restitution de Candie, de l'Épire, de l'Albanie, de la Thessalie et de la Macédoine.
- 3^o **FONDATION** d'une monarchie chrétienne catholique, en Syrie, avec Chypre pour annexe.
- 4^o **INDÉPENDANCE** des États ÉGYPTIENS et BARBARESQUES. Fondation de monarchies dans ces états : constitution définitive d'un empire ARABE, avec la dynastie de Néhémet-Ali et le titre de roi (padich) et de deux royaumes en TUNIS et en TRIPOLI.
- 5^o **OUVERTURE** de l'isthme de Suez, avec liberté pour toutes les nations, moyennant des droits de passage réglés par un traité.
- 6^o **INSTITUTION** d'une CONFÉDÉRATION INDÉPENDANTE des cinq états BOSNIAQUE, SERVIEN, BULGARE, VALAQUE et MOLDAVE sous le nom de *Confédération Danubienne*. Navigation du Danube réglée par des traités. Adoption du Code civil français dans ces États.

Samedi 1^{er} octobre 1842. — 1^{re} Année. — N^o 4^{er}.

Le tirage commencera à 5,000 exemplaires, abonnemens assurés.

HR. 593 1826/1

18

**CONFÉDÉRATION
DANUBIENNE**

GRÈCE

OTHMANIE

**ROYAUME CATHOLIQUE
DE SYRIE ET DE CHYPRE**

EMPIRE ARABE

CARTE ADMINISTRATIVE
DE LA
TURQUIE D'EUROPE
ET DE LA TURQUIE D'ASIE

M E R N O I R E

M E R

M É D I T E R R A N É E

Légende

..... Limite
- - - - - Ville
- - - - - Ville
- - - - - Ville

Echelle 1:3000000

N.B. Au point de vue géographique, on est tenu
à respecter la lettre des choses de montagne.





SUPPLÉMENT AU JOURNAL

LA GAZETTE DE FRANCE.

SOLUTION

DE LA

QUESTION D'ORIENT.

Il est temps, selon moi, de lancer dans le cœur de l'Asie-Mineure une colonie européenne, pour reporter la civilisation moderne dans les lieux d'où la civilisation antique est sortie.

DE LAMARTINE.

PRINCIPES FONDAMENTAUX.

- 1° MAINTIEN de l'équilibre européen par la conservation de l'EMPIRE OTTOMAN, RESTREINT, sous la dénomination d'OTHMANIE, assurée par l'émancipation des rayas dans une parfaite ÉGALITÉ DE DROITS civils, religieux et politiques. Ainsi reconstitution d'un EMPIRE BOSPHORIEN ASIATIQUE, avec la Thraee et les provinces d'Asie; plus de quarante-six mille lieues carrées!
- 2° AGRANDISSEMENT de l'état grec par la restitution de Candie, de l'Épire, de l'Albanie, de la Thessalie et de la Macédoine.
- 3° FONDATION d'une monarchie chrétienne CATHOLIQUE, en Syrie, avec Chypre pour annexe.
- 4° INDÉPENDANCE des États ÉGYPTIENS et BARBARESQUES. Fondation de monarchies dans ces États: constitution définitive d'un empire ARABE, avec la dynastie de Méhémet-Ali et le titre de roi (pacha), et deux royaumes en TUNIS et en TRIPOLI.
- 5° OUVERTURE de l'isthme de Suez, avec liberté pour toutes les nations moyennant des droits de passage réglés par un traité.
- 6° INSTITUTION d'une CONFÉDÉRATION INDÉPENDANTE des cinq États BOSNIAQUE, SERVIEN, BULGARE, VALAQUE et MOLDAVE sous le nom de Confédération Danubienne. Navigation du Danube

que, dans ces contrées d'Europe, il y a 1,300 habitans par lieue carrée, quand il n'y a que 76 musulmans en Turquie.

Quoique nous pensions bien que les principes que nous venons d'exposer ne doivent trouver d'opposition nulle part; qu'il suffit de les émettre pour assurer leur triomphe moral, car l'équité est de tous les pays; cependant, comme ce n'est pas de ce succès seulement que nous devons nous contenter; comme nous avons en vue des résultats beaucoup plus positifs; comme, pour les obtenir, nous avons besoin d'un concours actif et général, nous allons développer notre pensée; justifier, par des considérations sérieuses, cette manifestation de nos opinions, de nos espérances, de nos convictions à cet égard; et faire valoir, aux yeux de tous, les raisons qui, selon nous, doivent militer puissamment en leur faveur, puisqu'à l'adoption du système que nous proposons se rattache la grande question de tranquillité et de paix générales, dont le besoin est chaque jour plus vivement senti pour le bonheur de chacun.

Ce qui nous a paru le plus inconcevable dans tout cela, depuis vingt-trois ans que nous avons commencé à nous occuper de cette grande entreprise: L'ÉMANCIPATION DES CHRÉTIENS D'ORIENT, c'est que tous les hommes politiques les plus haut placés que nous ayons vus, c'est que presque tous ceux qui ont dirigé successivement notre ministère des affaires étrangères depuis 1820, et il n'en est pas un seul que nous n'ayons entretenu à ce sujet, nous ont presque tous paru convaincus qu'il n'y avait rien à faire; que cette immense question d'Orient ne se terminerait que par un événement imprévu, par une catastrophe peut-être, et que ce serait alors que l'on verrait à quoi l'on pourrait se décider.

A vrai dire, nous ne pouvons croire qu'il y en ait aucun qui nous ait à cet égard dissimulé sa conviction réelle, puisque jamais rien n'a paru qui indiquât une combinaison éclairée sur cette affaire. — D'ailleurs le rôle si triste et même si souvent fâcheux que nous avons joué dans ces contrées depuis si long-temps, la perte si évidente de notre influence, le

calamités actuelles et futures, ont-ils souvent désiré une inspiration, une pensée féconde à ce sujet!.....

Mais absorbés par l'intérêt de leur propre conservation ministérielle; entourés d'ailleurs d'exigences qui leur laissent à peine le temps de respirer: en butte aux attaques qu'ils n'ont pas eux-mêmes épargnées à leurs devanciers; mal servis en outre par les gens qui ont mission de les éclairer, et qui, au contraire, pour la satisfaction de leurs intérêts personnels, ou des intérêts de leurs coteries, leur cachent constamment la vérité; éloignent ceux qui pourraient leur apporter des idées, et contribuent ainsi à maintenir des abus qui perpétuent le plus malheureux état de choses; ils n'ont pu, au milieu de tant de préoccupations de toute nature, considérer la question générale dans son ensemble et sur toutes ses faces, ce qui demandait une application sérieuse et persistante, mais seulement par portion et selon les circonstances: ce qui ne pouvait jamais amener un résultat réellement satisfaisant pour personne.

A coup sûr, la possibilité d'une combinaison générale, complète, applicable, n'a pas jusqu'aujourd'hui frappé leur intelligence; et restant dans leur impuissance forcée, ils ont tous successivement répété, et à leur tour de présence à la direction des affaires: « C'est un événement imprévu, une catastrophe peut-être qui terminera cette grande question d'Orient!..... On n'y peut rien faire!..... » Et tous ont laissé compromis cette masse si considérable des intérêts de nos nationaux, celui de notre honneur et de notre commerce, et pour rester dans les principes d'équité générale, disons les intérêts de l'Europe même que cet événement imprévu, cette catastrophe peut-être, doit positivement inquiéter, et cela parce qu'ils n'ont rien su trouver pour les garantir.

Pendant qu'on nous laisse ainsi à la merci de cet événement imprévu, de cette catastrophe qui doit décider de cette grande question d'Orient, et peut devenir le motif d'une conflagration; pendant que ces hommes d'état courent en attendant après des faits accomplis, et nous font passer successivement par les traités du 15 juillet 1840, et du 15 juillet 1841.

A Monsieur

Représentant à l'Assemblée Nationale.

MONSIEUR,

Je viens de terminer, par un chant héroïque qui les résume tous, mes travaux sur les questions orientales.

Mon opinion, déterminée par trente-deux ans d'études de ces questions, fortifiée par l'appréciation de tout ce qui s'est passé en Orient depuis cette époque, et par l'état actuel des choses dans ces contrées, est que l'empire ottoman ne peut plus exister avec les éléments actuels de son organisation. Une destruction est imminente, si son gouvernement n'entre pas immédiatement dans un système qui concilie tous les intérêts; et il ne peut pas y en avoir d'autre que celui qui constitue dans ce pays une seule et même nationalité, où s'effacent toutes les distinctions de castes et de castes, car il est impossible de rien y établir de stable, tant qu'il y aura des oppresseurs et des opprimés, une population dominante et une population asservie, attendu que celle-ci tendra toujours à désire, à favoriser même, tout système et même toute conquête qui lui promettra une égalité de droits qui lui est refusée jusqu'aujourd'hui.

Telles sont les idées qui donnent aux Russes des sympathies ^{qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs} constaté qu'il peut exister dans le pays que j'appelle BOSPHORIEN, dans les États Bosphoriens (en prenant la partie pour le tout), et dans les conditions que j'ai proclamées en 1840 :

- 1° D'une égalité civile et politique;
- 2° D'une liberté religieuse complète;
- 3° De la séparation du spirituel et du temporel;
- 4° Du droit de possession accordée aux étrangers;

Une nouvelle nationalité établie sur ces principes; et je pense qu'il doit être de la politique de la France de favoriser une pareille union, pour constituer quelque chose de fort, de durable en Orient, puisqu'il est évident qu'il ne lui est pas permis de concevoir, dans ce moment, des compensations qui l'associent au partage de l'empire ottoman. D'ailleurs, l'intérêt de l'humanité domine tout dans cette question, et le gouvernement de notre République ne peut pas faillir aux devoirs qu'elle lui impose et qui l'empêchent de participer à une spoliation, mais qui l'obligent encore de s'y opposer, et même de travailler à la prospérité orientale.

C'est pour fournir ma part d'action dans cette honorable entreprise, que j'ai composé LA BOSPHORIENNE (1).

J'aime à croire que vous voudrez bien contribuer à favoriser sa propagation, en m'honorant de votre souscription. (Vous êtes prié de désigner le nombre d'exemplaires que vous désirez.)

Le suffrage que lui accordent tous les musiciens à qui je l'ai montrée, me fait espérer qu'elle obtiendra aussi le vôtre.

En la dédiant à Sa Hautesse, je prouve qu'il n'y a dans ma pensée rien d'hostile à son gouvernement, et que je n'ai d'autres vœux, au contraire, que de fertiliser un état nécessaire au maintien de l'équilibre européen.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Représentant,

Votre très humble serviteur,

D. BARRACHIN.

Le 15 Juillet 1848.

(1) Ce chant, mis en exécution ultérieurement par le Gymnase militaire de la rue Blanche, sous la direction du célèbre professeur CARAFFA, sera exécuté, dimanche à midi, dans cet établissement. — Je serais très heureux si vous vouliez bien honorer de votre présence cette solennité.

LA BOSPHELIENNE

Égalité

Fraternité

OU

L'UNION ORIENTALE

DÉDIÉE

A Sa Majesté Impériale
SULTAN ABDOULMÉDJID

PAR

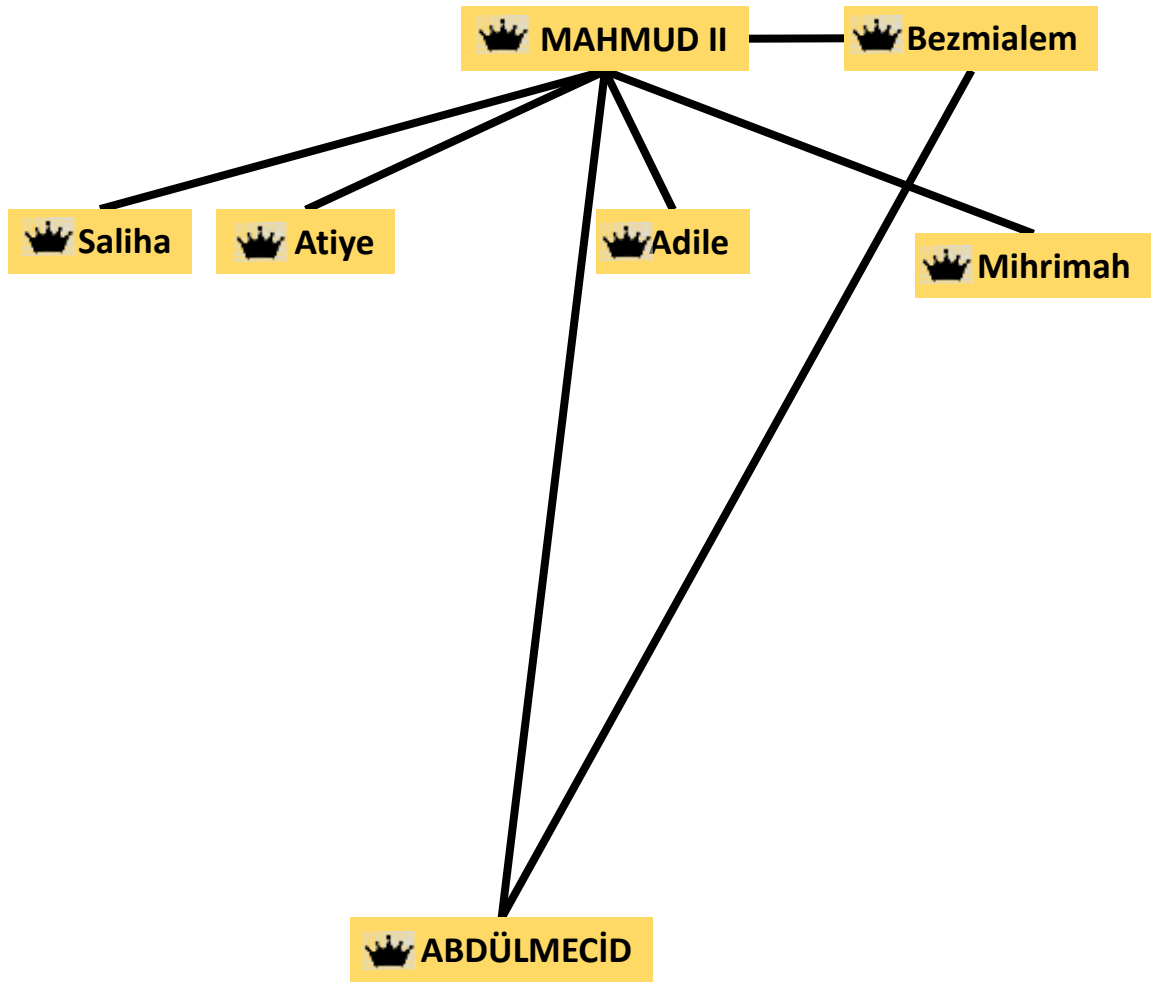
LE DOCTEUR BARRACHIN,

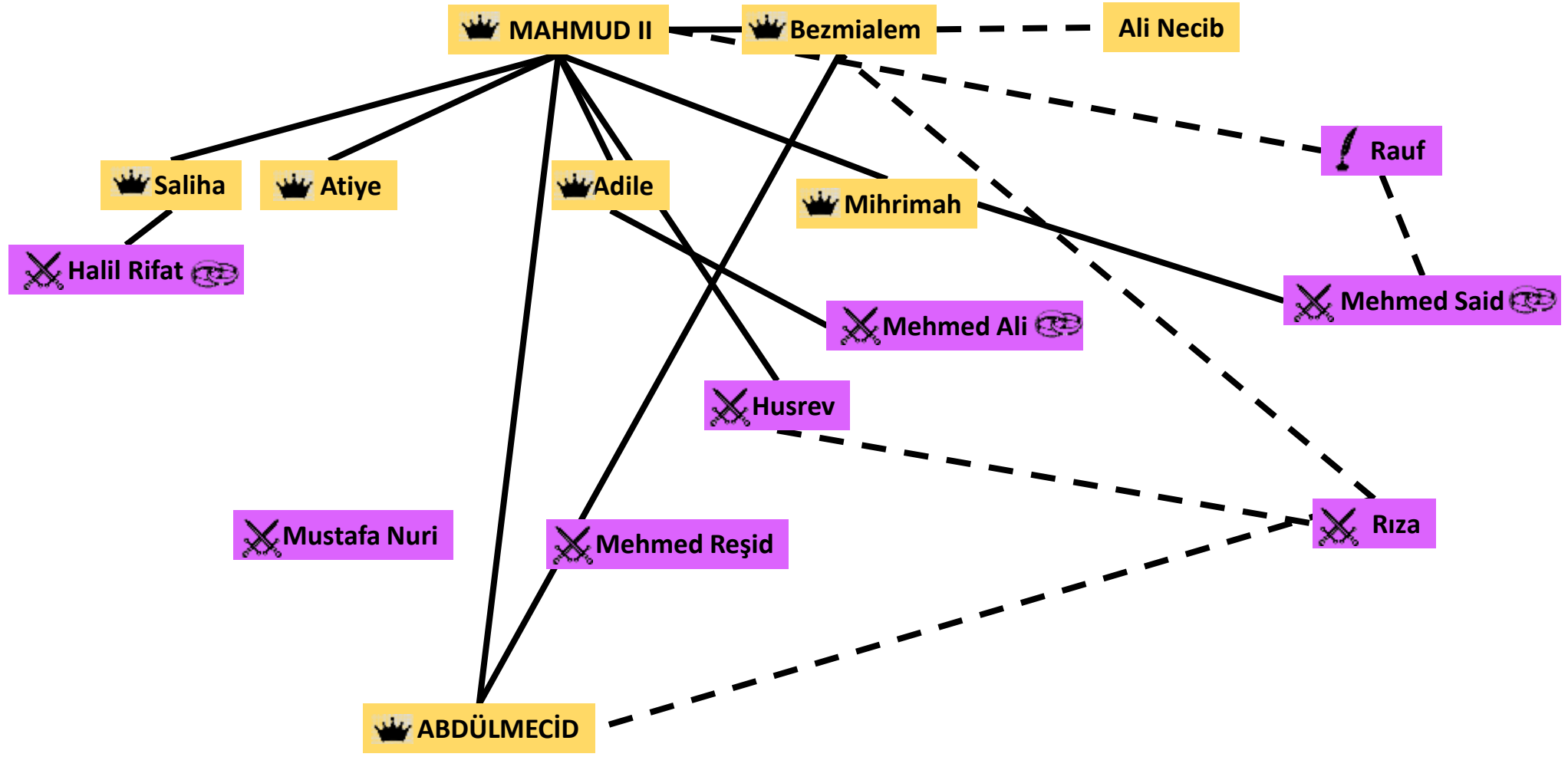
Ex-Membre du Conseil d'Utilité Publique
près la Sublime Porte Ottomane.

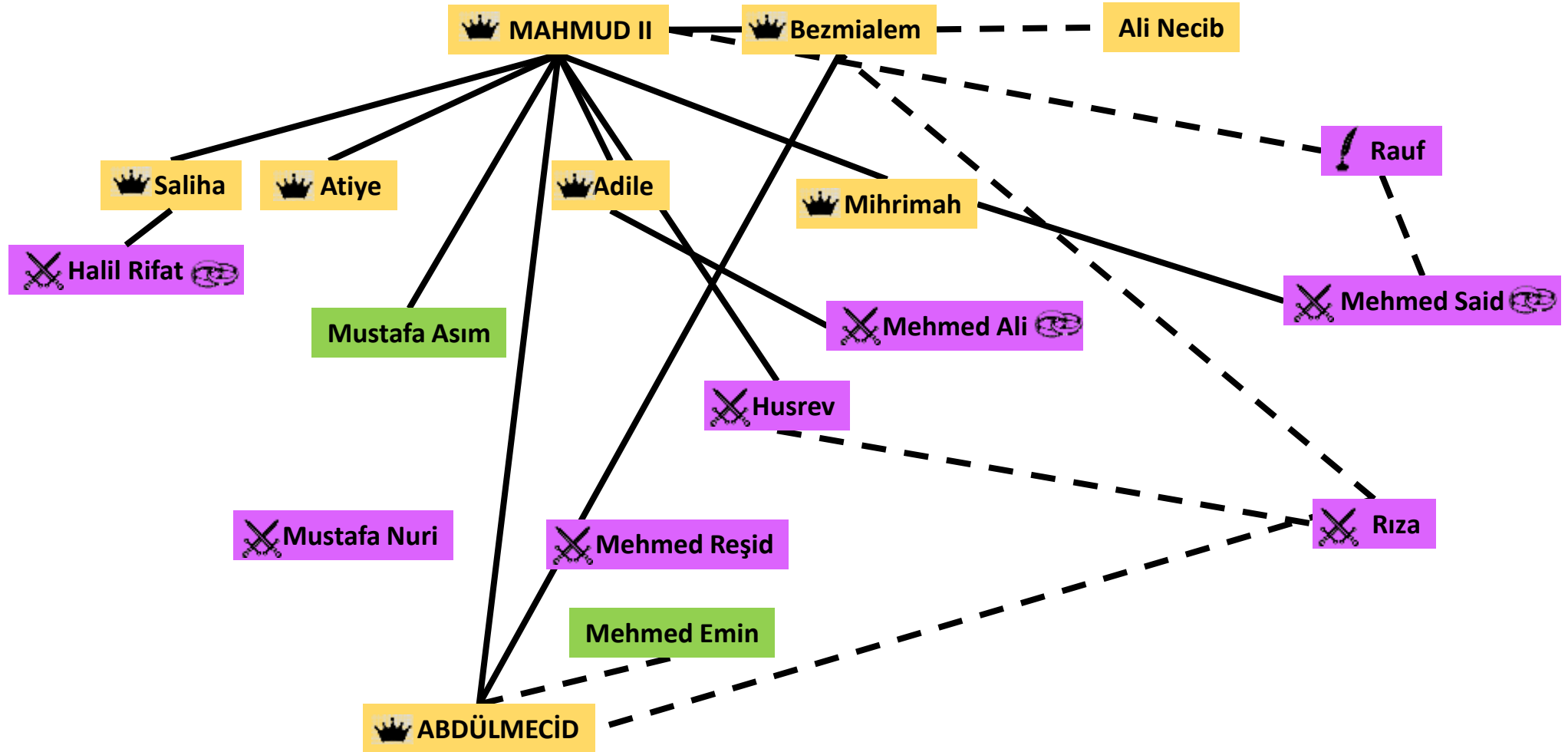
PARIS-1848.

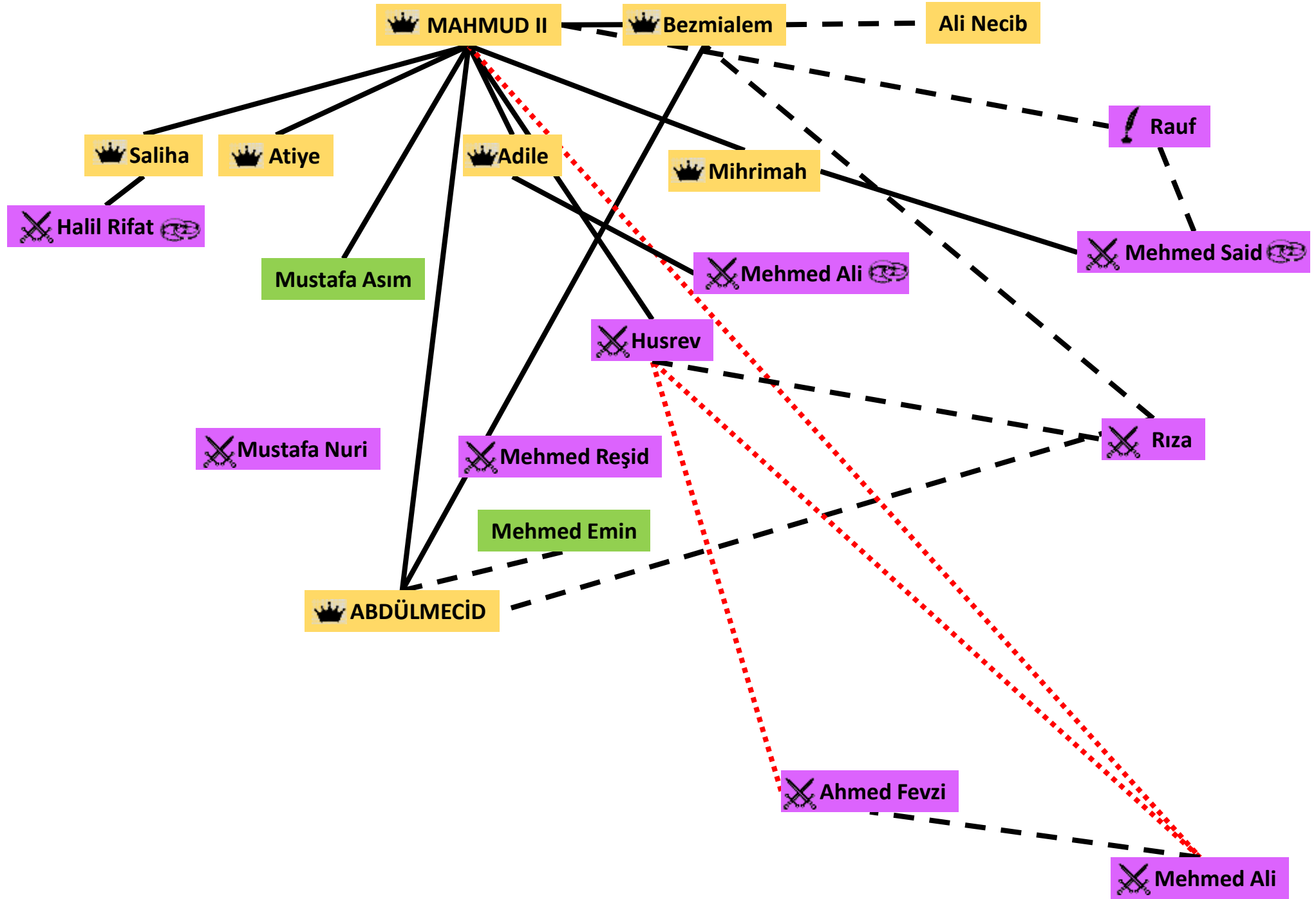
Prix-Fixe 2 Francs

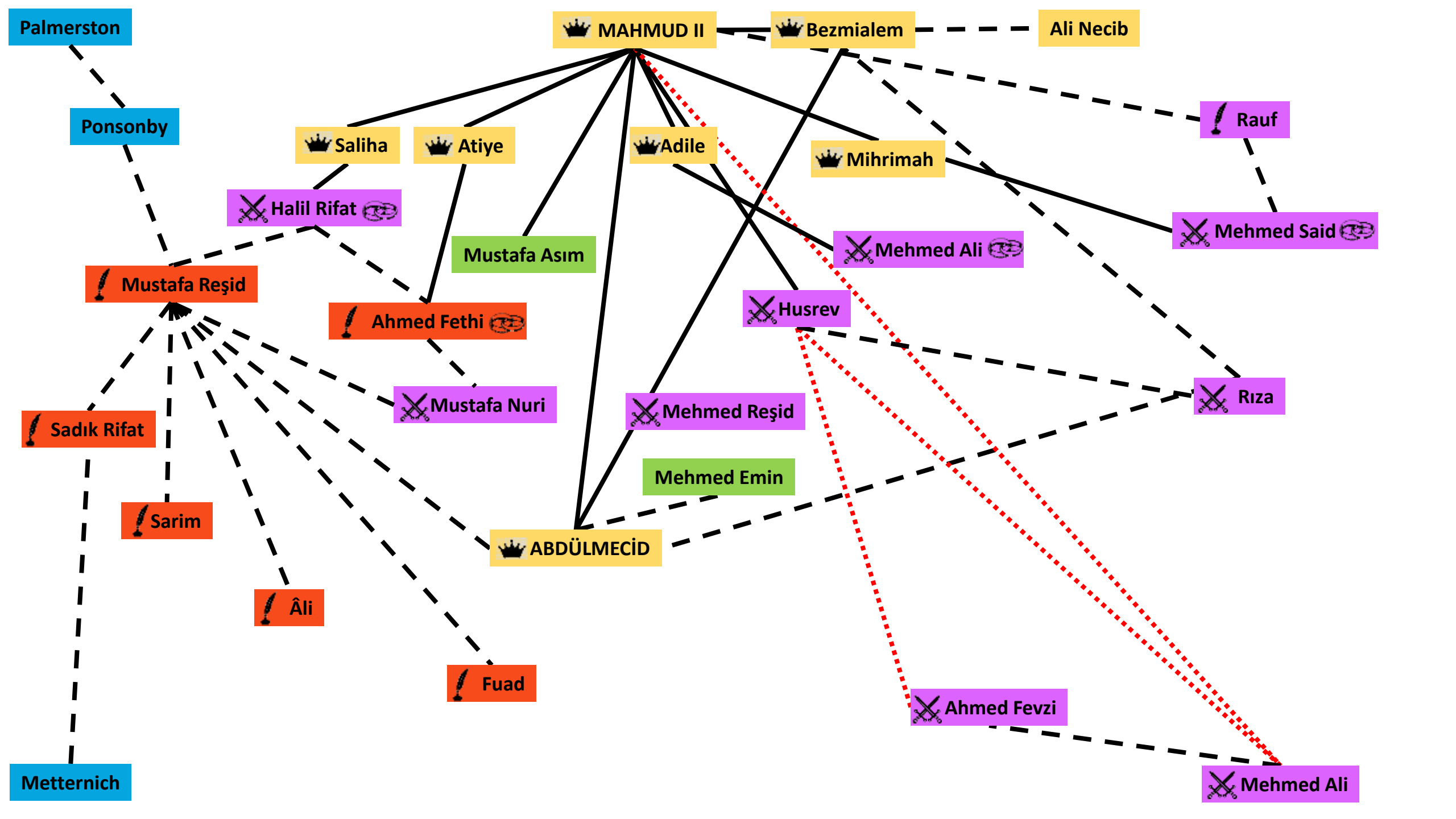
Chez M. de la Roche, S. J. de la Roche — Chez M. de la Roche, S. J. de la Roche — Et chez tous les Libraires de France











1839

1845

1850

1855

GRAND VIZIRAT



1839

1845

1850

1855

GRAND VIZIRAT



AFFAIRES ÉTRANGÈRES



S. Rifat

M. Emin

1839

1845

1850

1855

GRAND VIZIRAT



AFFAIRES ÉTRANGÈRES



ARMÉE



